25me Année N° 5360 — BUREAUX : RUE NEUVE, 17 — UN NUMÉRO 15 CENTIMES — BUREAUX : RUE NEUVE 17 — Samedi 10 Juillet 1880

Propriétaire-Gérant
ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS :
Roubaix-Tourcoing : Trois mois. . 13.50
» » Six mois. . . 26.»»
» » Un an . . . 50.»»

Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne, trois mois. . . . . 15 fr.
La France et l'Etranger, les frais de poste en sus.
Le prix des Abonnements est payable d'avance. — Tout abonnement continue, jusqu'à réception d'avis contraire.

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL DU NORD

Le *JOURNAL DE ROUBAIX* est désigné pour la publication des *ANNONCES LÉGALES* et *JUDICIAIRES*

Propriétaire-Gérant
ALFRED REBOUX

INSERTIONS :
Annonces : la ligne. . . 20 c.
Réclames : » . . . 30 c.
Faits divers : » . . . 50 c.
On peut traiter à forfait pour les abonnements d'annonces.

Les abonnements et les annonces sont reçues à *Roubaix*, au bureau du journal, à *Lille*, chez M. Quarré, libraire, Grande-Place ; à *Paris*, chez MM. Havas, Laffitte et Cie, 34, rue Notre-Dame-des-Victoires, (place de la Bourse) ; à *Bruxelles*, à l'Office de Publicité.

ROUBAIX, LE 9 JUILLET 1880

BOURSE DE PARIS (*Service gouvernemental*)	9 JUIL.	8 JUIL.
3 0/0	84 95 ./.	85 00 ./.
3 0/0 amortissable . .	86 75 ./.	86 95 ./.
4 1/2 0/0.	115 10	115 50 /.
Emprunts 5 0/0 . . .	119 35 ./.	119 60 ./.

Service particulier	9 JUIL.	8 JUIL.
Act. Banque de France.	3400 00	3425 00
» Société générale .	560 00	561 00
» Crédit f. de France.	1262 00	1267 00
» Chemin autrichien.	598 00	600 00
» Lyon.	1355 00	1355 00
» Est	750 00	752 00
» Ouest	800 00	807 00
» Nord	1602 00	1605 00
» Midi.	1000 00	1012 00
» Suez	1140 00	1136 00
% Péruvien . . .	00 00	00 00
Act. Banq. ottom. (anc.)	000 00	000 00
» Banq. ottom. (nouv.)	517 00	514 00
Londres court. . . .	25 32 00	25 31 50
Créd. Mob. (act. nouv.)	621 00	625 00
Turc	10 42	10 20

DÉPÊCHES COMMERCIALES

New-York, 9 juillet.

Change sur Londres 4,34 »»; change sur Paris. 5,21 87, 100.
Café good fair, (la livre) 14 3/4, 15 »/».
Café good Cargoes, (la livre), 15 1/4, 15 1/2.
Ferme.

Dépêches de M. Schlagdenhauffen et Cie., représentés à Roubaix par M. Bulteau-Grymonprez :

Havre, 9 juillet.

Ventes 400 b. Marché ferme.

Liverpool, 9 juillet.

Ventes 7,000 b. Marché soutenu.

New-York, 9 juillet.

Coton, 11 7/8.
Recettes 11.000 b.
New-Orléans low-middling 84 »/»
Savannah » » 80 »/»

BULLETIN DU JOUR

Le Sénat s'est réuni hier, de bonne heure, et les tribunes, dès une heure, étaient au grand complet. On attendait, avec impatience, le dépôt de la loi d'amnistie, adoptée par la Chambre des députés. Après la lecture du procès-verbal, M. Mazeau a lu le rapport sur la proposition de M. Dufaure, relative au droit d'association. C'était comme une introduction à la loi d'amnistie. Le rapporteur, rappelant les dispositions de cette proposition, a constaté qu'elle était un progrès au point de vue libéral, parce qu'elle assurerait le contrôle et la surveillance de l'Etat, en établissant « l'égalité et en n'accordant aucune faveur aux congrégations religieuses, mais en ne créant aussi contre elles aucune exception. »

L'allusion pleine d'ironie a été parfaitement comprise. Aussi a-t-elle été applaudie. M. Mazeau a conclu sans préjuger les decisions du Sénat. Mais la pensée du rapport est très-transparente. M. de Freycinet a succédé à la tribune à M. Mazeau. Au moment où il a déposé le projet d'amnistie, M. Lambert Sainte-Croix s'est écrié au milieu des rires : « Est ce le projet définitif du gouvernement ? » Un autre incident s'est produit. M. Léon Say ayant dit que la commission d'amnistie du Sénat pourrait se réunir dès qu'elle le voudrait, M. Jules Simon a répliqué aussitôt : « Elle va se réunir immédiatement. »

Cette réponse a produit une longue sensation. Mais l'attente générale a été trompée, et la discussion sur l'amnistie ne viendra probablement qu'aujourd'hui devant le Sénat.

Le budget de la marine a été voté hier au Sénat. Il a donné lieu à une vive escarmouche entre l'amiral Jauréguiberry et M. Germain Casse. M. Germain Casse a été agressif, l'amiral a été bouillant, et il a fallu l'intervention de M. Gambetta pour mettre fin au débat. La majorité, d'ailleurs, a donné tort à M. Germain Casse, en repoussant un amendement qu'il présentait, qui contenait un blâme indirect contre le ministre de la marine.

Dans l'Occident, il est toujours question de l'envoi d'escadres dans les eaux orientales. L'opinion publique en France s'inquiète à bon droit de certains projets d'après lesquels les deux gouvernements français et anglais, accepteraient de l'Europe la mission d'exécuter les décisions communes. On souhaite, disait hier matin à ce propos le *Messager de Paris*, que le cabinet ait le courage de résister à toutes les sollicitations qui pourront lui être adressées du dehors, et l'habileté d'éviter les piéges tendus à notre diplomatie. On voudrait nous compromettre dans une intervention armée en faveur de la Grèce. Le bon sens public proteste contre ce qu'il considérerait comme une grave imprudence, et réclame de ses gouvernants des réclamations catégoriques sur ce sujet si délicat.

Journée du 14 Juillet 1789

PRISE DE LA BASTILLE

Préliminaires de l'attaque

Le 12 juillet, vers midi, à la nouvelle du renvoi de Necker, un cri de fureur s'élève au Palais-Royal ; Camille Desmoulins donne le signal de l'action. De toutes parts le tocsin sonne ; les boutiques d'armuriers sont pillées ; l'Hôtel-de-Ville est envahi ; quinze ou seize électeurs qui s'y rencontrent décident que les districts seront convoqués et armés.

Une armée de bandits avait été appelée dans Paris. « Dès le mois d'avril on avait vu entrer par les barrières un nombre effrayant d'hommes mal vêtus et d'une figure sinistre. » L'aspect de la foule était changé, il s'y était mêlé « une quantité d'étrangers venus de tous les pays, la plupart déguenillés, armés de grands bâtons, et dont le seul aspect annonçait tout ce qu'on en devait craindre. » (De Bozenval. *Mémoires*, I, p. 353. — Marmontel. *Mémoires*, II, p. 232. — Taine. *La Révolution*, I, p. 33 (1)

« On pille dans la nuit du 12 au 13 les boutiques des armuriers. » (Morellet. *Mémoires*, I, p. 372.)

« Toutes les barrières, depuis le faubourg Saint-Antoine jusqu'au faubourg Saint-Honoré, outre celles des faubourgs Saint-Marcel et Saint-Jacques, sont forcées et incendiées. Des brigands armés de bâtons et de piques se sont portés partout, en plusieurs divisions, pour se livrer au pillage. Durant cette nuit effrayante, la bourgeoisie se tenait enfermée, chacun tremblait chez soi, pour soi et pour les siens. » (Bailly. *Mémoires d'un témoin occulaire de la Révolution*, I, p. 336. — Marmontel, *Mémoires*, IV, p. 300.)

« Le 13 fut marqué par le pillage des maisons de Saint-Lazare, celui du Garde-Meuble, l'enlèvement des armes déposées aux Invalides, l'armement du peuple.... » (Morellet. *Mémoires*, I, p. 372.) — Ce jour-là, veille de la prise de la Bastille, « la capitale semble livrée à la dernière plèbe et aux bandits. Une bande enfonce à coups de hache la porte des Lazaristes, brise la bibliothèque, les armoires, les tableaux, les fenêtres, le cabinet de physique, se précipite dans les caves, défonce les tonneaux et se soûle ; vingt-quatre heures après, on y trouve une trentaine de morts et de mourants, noyés dans le vin, hommes et femmes, dont une enceinte de neuf mois. » (Taine, *La Révolution*, I, p. 53. Résumé du récit du *Moniteur universel* du 17 juillet 1789).

La Bastille

« De Launay (1) avait espéré intimider le peuple, mais il est est évident qu'il voulait l'épargner. Il avait quinze pièces de canon sur les tours, et, quoi qu'en ait dit la calomnie pour pallier le crime de son assassinat, pas un seul coup de canon de ces tours ne fut tiré. Il y avait de plus, dans l'intérieur du château, trois canons chargés à mitraille, braqués en face du pont-levis. Ceux-ci auraient fait du carnage dans le moment que le peuple vint se jeter en foule dans la première cour ; il n'en fit tirer qu'un et qu'une seule fois. Il était pourvu d'armes à feu de toute espèce, de six cents mousquetons, de douze fusils de rempart d'une livre et demie de balle, (2), et de quatre cents biscaïens. Il avait fait venir de l'Arsenal des caissons, des boulets, quinze mille cartouches et vingt milliers de poudre....

Mais, dans tous ces apprêts pour soutenir un siége, il avait oublié les vivres, et, enfermé dans son château avec quatre-vingts invalides, trente-deux soldats suisses et son état-major, il n'avait, le jour de l'attaque, pour toutes provisions de bouche, que deux sacs de farine et un peu de riz : preuve évidente que tout le reste n'était qu'un épouvantail. » (Marmontel. *Œuvres*, II, p. 267.)

« De la relation fort impartiale de Louis Huc (qui commandait une partie des Suisses enfermés dans la place), il résulte que la Bastille eût été inexpugnable si on l'eût défendue, ou seulement si on s'était contenté de tenir les ponts levés et les portes closes. » (*Revue historique*, t. I, p. 498.)

Attitude du gouverneur

«... Une heure après, ils amenèrent trois voitures de paille et mirent le feu au corps de garde avancé, au gouvernement et aux cuisines, ce fut dans ce moment que l'on tira un coup de canon à mitraille, le seul qui soit parti de la Bastille pendant le combat, qui a duré cinq heures ; on ne se défendit qu'avec des fusils. » (*La Bastille dévoilée*, 2e livraison, p. 101, Paris, 1789.)

« A la première demande, le gouverneur fait retirer ses canons des embrasures ; il fait jurer à la garnison de ne point tirer si elle n'est attaquée ; il invite à déjeuner la première députation, il permet à l'envoyé de l'Hôtel-de-Ville de visiter toute la forteresse ; il subit plusieurs décharges sans riposter, et laisse emporter le premier pont sans brûler une amorce. S'il tire enfin, c'est à la dernière extrémité, pour défendre le second pont, et après avoir prévenu les assaillants qu'on va faire feu. Bref, sa longanimité, sa patience sont excessives. » (Taine. *La Révolution*, I, p. 56, d'après *La Bastille dévoilée, Marmontel*, etc.)

La Capitulation

« La Bastille n'a point été prise de vive » force, m'a dit le brave Élie (2), elle s'est » rendue avant d'être attaquée. Elle s'est » rendue sur la parole que j'ai donnée, foi » d'officier français, et de la part du peuple, » qu'il ne serait fait aucun mal à personne » si on se rendait. » Voilà le fait dans sa simplicité, tel qu'Élie me l'a attesté ; en voici les détails écrits sous sa dictée :

«.... Alors, il vit par une ouverture du tablier du pont-levis une main passer et lui présenter un billet. Ce billet était conçu en ces mots : « Nous avons vingt milliers de » poudre ; nous ferons sauter le château » si vous n'acceptez pas la capitulation. » *Signé :* De Launay. » Élie, après avoir lu le billet, cria qu'il acceptait, et, du côté du fort, toutes hostilités cessèrent. » (Marmontel. *Œuvres*, t. II, p. 268 et suiv.)

Pillage et Massacres

« Le peuple se porta en foule dans le logement des officiers de l'état-major, en brisa les meubles, les portes, les croisées. Pendant ce temps, des citoyens qui étaient dans la cour tiraient sur ces mêmes citoyens qu'ils prenaient pour des gens de la garnison ; il y en eut plusieurs de tués. » (*La Bastille dévoilée*, 2e livraison, p. 109.) — « Dans ce désordre général, ceux qui étaient dans les cours tirent sur ceux qui sont dans les appartements... Le vaillant Humbert reçoit un coup de fusil sur la plate-forme ; un de ses amis est tué dans ses bras. (*Moniteur universel* du 23 juillet 1789.)

« Dès que le grand pont fut baissé, le peuple se jeta dans la cour du château, et, plein de furie, il se saisit de la troupe des invalides. Les Suisses, qui n'étaient vêtus que de sarreaux de toile, s'échappèrent parmi la foule ; tout le reste fut arrêté.... Plusieurs de ces soldats à qui on avait promis la vie furent assassinés, d'autres furent traînés dans Paris comme des esclaves. Vingt-deux furent amenés à la Grève et, après des humiliations et des traitements inhumains, ils eurent la douleur de voir pendre deux de leurs camarades... De Launay eut la tête tranchée sous les murs de l'Hôtel-de-Ville. De Losme Salbray, son major, fut égorgé de même. L'aide-major Miray l'avait été près de la Bastille. Person (1), vieux lieutenant des invalides, fut assassiné sur le port Saint-Paul... Un autre lieutenant, Caron, fut couvert de blessures. La tête du marquis de Launay fut promenée dans Paris par cette même populace qu'il aurait foudroyée s'il n'en avait pas eu pitié.

« Tels furent les exploits de ceux qu'on a, depuis, appelés les héros et les vainqueurs de la Bastille. Le 14 juillet 1789, vers les onze heures du matin, le peuple s'y était assemblé ; à quatre heures quarante minutes, elle s'était rendue, et à six heures et demie on portait la tête du gouverneur au Palais-Royal. Au nombre des vainqueurs, qu'on a fait monter à huit cents, ont été mis des gens qui n'avaient pas même approché de la place. » (Marmontel. *Œuvres*, t. II, pp. 372 et 373 ; suite du récit écrit sous la dictée d'Élie.)

« En sortant, M. de Launay avait reçu un coup d'épée dans l'épaule droite ; arrivé dans la rue Saint-Antoine, « tout le monde lui arrachait les cheveux et « lui donnait des coups », il est percé de baionnettes, on le traîne dans le ruisseau, on frappe sur son cadavre... On invite un cuisinier sans place, demi-badaud, qui « est allé à la Bastille pour voir ce qui s'y passait », à lui couper la tête. Avec un sabre qu'on lui prête il frappe sur le col nu ; mais le sabre mal affilé ne coupant point, il tire de sa poche un petit couteau à manche noir, et, « comme en sa qualité de cuisinier il sait travailler les viandes », il achève heureusement l'opération. Puis, mettant la tête au bout d'une fourche à trois branches,... il se met en marche (2). (Taine. *La Révolution*, I, pp. 59 et 60.)

Pendant cette nuit et cette journée de pillage et de meurtres, « M. de Flesselles, prévôt des marchands, s'était montré tiède, rien de plus. Nul témoin n'affirme avoir vu son prétendu billet à M. de Launay (billet par lequel il aurait engagé de tenir bon jusqu'au soir, lui promettant du renfort.) D'après Dussaulx, M. de Flesselles n'aurait eu ni le temps, ni le moyen de l'écrire. » (Taine *Révolution*, I, p. 61.) « M. de Flesselles avait déjà traversé la Grève, lorsqu'un jeune homme, qui le suivait pas à pas, arrête sa marche au coin du quai Pelletier, et lui présentant son pistolet : « Tra- « tre, lui dit-il, tu n'iras pas plus loin. »... Le magistrat chancelle et tombe percé de mille autres coups, que la foule pressée qui l'environne fait pleuvoir encore sur son cadavre. On lui tranche la tête, on la porte en triomphe avec celle de de Launay. » *Moniteur universel* du 28 juillet 1789.)

Continuation des massacres par les « Vainqueurs de la Bastille »

« Le 22 juillet, deux administrateurs du premier rang, M. Foulon, conseiller d'Etat, et M. Berthier, son gendre, sont arrêtés, l'un près de Fontainebleau, et l'autre près de Compiègne. Foulon, maître sévère, mais intelligent et utile, a dépensé soixante mille francs, l'hiver précédent, sur sa terre, pour donner de l'ouvrage aux pauvres. M. Berthier, homme appliqué et capable, a cadastré l'Ile-de-France pour égaliser la taille, ce qui a réduit d'un huitième, puis d'un quart les cotes surchargées. Mais tous sont proscrits par le Palais-Royal. Une légende s'est faite pour perdre Foulon. On a fabriqué un mot tragique : « Il a dit que nous ne valions pas mieux que ses chevaux, et que « si nous n'avions pas de pain, nous n'avions qu'à manger de l'herbe. » Le vieillard de soixante-quatorze ans est conduit à Paris, une botte de foin sur la tête, un collier de chardons au cou et la bouche pleine de foin. » (Taine *La Révolution*, I. pp. 62, 63.)

« On se raisit de ce vieillard, et déjà il est porté avec la rapidité d'une flèche sous la fatale lanterne... Il demande grâce à la multitude, la supplie de l'enfermer et de lui laisser la vie. Mais on l'accable d'humiliations, de mauvais traitements : enfin, on lui passe la corde fatale, on le suspend ; la corde casse, il tombe sur ses genoux et implore la pitié du peuple. On l'attache de nouveau, la corde casse une seconde fois... Ses bourreaux se disputent son cadavre, le dépouillent, s'arrachent à l'envi des lambeaux de ses vêtements, lui mettent une poignée de foin dans la bouche, promènent sa tête ensanglantée au bout d'une pique, et traînent dans la fange son corps nu, mutilé, et couvert des empreintes de leur barbarie. » (*Moniteur universel* du 29 juillet 1789.)

« M. Berthier était père de huit enfants, tous recommandables par leurs mœurs, leurs talents, et par la plus heureuse physionomie. » (*Histoire de la Révolution de* 1789, par deux amis de la liberté, II, 136. Paris, 1790.)

« Expédié de Compiègne par la municipalité, M. Berthier arrive à Paris en cabriolet. Une tempête effroyable d'outrages éclate contre lui. Quoiqu'il n'ait jamais acheté ni vendu un seul grain de blé, on l'appelle accapareur. » (Taine. *La Révolution*, I, p. 63.)

« A l'Hôtel-de-Ville les clameurs du peuple font retentir l'édifice et épouvantent les juges de Berthier. On lui annonce qu'on va le faire conduire à l'Abbaye... A peine a-t-il passé le seuil de l'Hôtel-de-Ville, son escorte est dispersée ; dix mille bras le saisissent, et il se trouve transporté sous le fatal réverbère. Une corde neuve l'attendait. A cette vue il arrache un fusil et fond sur la foule... il tombe frappé de deux cents coups de baionnette. Il respirait encore : un cannibale plonge sa main jusqu'au fond de ses entrailles palpitantes, lui arrache le cœur... » (*Moniteur* du 29 juillet 1789.) — « Par hasard, le cuisinier qui a coupé la tête de M. de Launay se trouvait là ; on lui donne le cœur à porter, un soldat prend la tête, et tous deux vont à l'Hôtel-de-Ville pour montrer ces trophées à M. de Lafayette. » (Taine. *Révolution*, I, p. 64.)

Dussaulx, historien et panégyriste de l'insurrection parisienne, témoin oculaire de tous ces forfaits, avoue qu'il a « cru assister à la décomposition totale de la société ». (Dussaulx. *L'Œuvre des sept jours*, p. 115.) — « La *Terreur*, dont les républicains purs ne proclament le règne qu'en 1793, date, pour tout homme impartial, du 14 juillet 1789. » (Maloulet. *Mémoires*.)

O fête nationale ! quelle superbe origine !

(1) Nous citons M. Taine, parce que tout le monde connaît avec quel soin minutieux il a consulté le trésor volumineux de nos Archives nationales. On peut ne pas admettre toujours les appréciations personnelles de M. Taine ; mais personne n'a le droit de mettre en doute ni la valeur de son immense travail, ni l'exactitude rigoureuse de ses résumés et de ses citations.

(1) De Launay était gouverneur de la Bastille. — 2. Fusils dont la balle pesait une livre et demie.

(2) Officier au régiment de la reine, infanterie.

1. Dussaulx l'appelle Pierson ; le *Moniteur*, de Persan ; d'autres, du Persan.

(2) M. Taine, résume le procès-verbal de l'interrogatoire de Desnot, le cuisinier qui coupa la tête de M. de Launay. Ce procès-verbal a été publié dans la *Revue historique*, 1re année, 2e livraison.

Honneur à la magistrature

On compte aujourd'hui dans les parquets cent trente magistrats qui ont donné leur démission pour protester contre les décrets du 29 mars.

Dans ce siècle d'égoïsme, alors que tant de gens foulent aux pieds leurs convictions, étouffent les cris de leur conscience, commettent apostasie sur apostasie, lâcheté sur lâcheté, pour obtenir quelque faveur, il faut garder précieusement le nom de ces hommes de devoir et d'honneur, qui sacrifient leurs intérêts plutôt que de s'associer à des mesures qu'ils réprouvent.

Les magistrats qui jettent leur hermine à la face de M. Cazot ne sont pas, pour la plupart, des cléricaux. Il y a longtemps que les membres des parquets soupçonnés d'hostilité à la République ont été remplacés. Les démissionnaires sont des magistrats notoirement républicains, comme M. Francisque Rive, ancien député de gauche à l'Assemblée nationale, ou M. Lambert, qui écrit au garde des sceaux :

« *Je suis et j'ai toujours été fermement ré-* » *publicain, mais je cesserais de l'être, si je* » *consentais à prendre une part quelconque à* » *des actes que rien ne peut excuser, pas même* » *la raison d'Etat et que réprouvent le droit* » *et la justice !* »

Mais désillusionnés, dégoutés, ces républicains déchirent aujourd'hui leur toge, et font de leur démission une affaire de conscience.

Ce mouvement généreux et sans précédent sera l'éternel honneur de la magistrature française et le châtiment indélébile de la dictature gambettiste.

Jamais gouvernement n'a excité une aussi formidable réprobation et ne s'est attiré un soufflet aussi sanglant ; jamais politique mauvaise n'a soulevé à ce point la conscience publique.

C'est que dans la cause des congréganistes dissous, il n'y a ni question politique, ni question religieuse aux yeux des républicains éprouvés qui ont donné leur démission. Tous y voient une violation de la liberté individuelle, de la propriété, et le retour du despotisme qui, en s'attaquant à la liberté de quelques-uns, menace la liberté de tous.

Il ne se trouvera bientôt plus dans la presse républicaine que le *XIXe Siècle*, à côté du *Rappel* et de la *Justice*, pour défendre l'odieuse politique des décrets du 29 mars.

Après le *National*, voilà la *France* qui blâme le ministère. De Royat, M. de Girardin écrit à son journal :

Si le cléricalisme était l'ennemi, les coups qu'une main maladroite lui a portés, loin de l'abattre, n'ont réussi qu'à le rendre plus puissant.

La lutte à outrance est engagée.

C'est manifeste.

Où s'arrêtera-t-elle, en dehors d'excès de pouvoir sans fin, si elle n'arbore pas résolument le drapeau de la séparation des Eglises et de l'Etat, séparation opérée telle qu'elle peut être accomplie, sans violence et en tenant équitablement compte de ce qu'il est de convention d'appeler « les droits acquis ? »

C'est ce que je me demande avec angoisse, en prêtant ici l'oreille à tout ce que j'entends dire.

Les esprits, en sens contraires, sont plus surexcités que je ne le pensais en m'éloignant de Paris. . . . . .

Non, non, ce n'est pas le cléricalisme qui est l'ennemi.

Ce qui est l'ennemi, c'est l'arbitraire.

Et cet ennemi, il n'y a que la liberté qui puisse le vaincre ; il n'y a que la liberté qui puisse le tuer.

Malheureusement, très malheureusement, au lieu de viser et de frapper l'arbitraire, c'est la liberté que M. Ferry a dangereusement blessée.

Oui, dangereusement blessée, car le règne de la liberté c'est le règne de la raison, et où les passions sont déchaînées sa voix ne s'entend plus.

Or, est-il possible de dire que M. Ferry ne les a pas déchaînées, et qu'en les déchaînant il n'a pas faussé le programme du cabinet qui le subit ?

Serrurier contre Préfet

L'Espérance du Peuple dit que le serrurier requis à Nantes pour fracturer la porte de la résidence des Jésuites, intenté à M. le préfet une action en dommages intérêts.

On lit dans le *Français* :

Nous apprenons de source certaine que des poursuites vont être intentées, au nom des citoyens lésés, contre les serruriers qui ont crocheté les portes des couvents de jésuites. Il en est ainsi notamment à Angers et à Nantes. En effet, les réquisitions faites à ces ouvriers par les agents de police étaient illégales. Ces agents n'avaient aucune qualité pour le faire, n'agissant pas à titre judiciaire et dans les termes du décret du 22 germinal an IV, ou de l'article 475, § 12, du code pénal. Dès lors, les serruriers ont agi volontairement ; ils sont responsables de leurs actes et doivent en répondre à la justice.

LETTRE DE PARIS

de notre correspondant particulier)

Paris, le 8 juillet 1880.

Le projet d'amnistie voté hier par la Chambre, ne pourra pas être discuté au Sénat avant samedi. C'est, du moins,

---

FEUILLETON DU 10 JUILLET

— 36 —

LA

MAIN COUPÉE

PAR F. DU BOISGOBEY.

CHAPITRE VI

M. Briare mentait avec intention. Il affirmait que le vol était connu de tout le monde, quoi qu'il fût certain du contraire. C'était encore un piége.

Si M. de Carnoël avait dit qu'il était informé de la mésaventure arrivée à la caisse, cette réponse aurait équivalu à un aveu, puisque le secret de cette histoire était resté entre les volés et les voleurs.

Mais M. de Carnoël répondit, de l'air le plus naturel du monde :

— J'étais absent. Je n'ai pas lu les journaux, et, depuis que j'ai quitté la maison de M. Dorgères, je n'ai vu personne.

— Quand l'avez-vous quitté ?

— Il y a huit jours.

— Jeudi dernier, n'est-ce pas ? Jeudi soir, entre onze heures et minuit ?

— A onze heures et demie.

— Vous étiez rentré à dix heures, et vous êtes sorti, tenant à la main un paquet ?

— Oui.

— Pourquoi partiez-vous si précipitamment ?

— Je vous le dirai quand vous m'aurez dit pourquoi vous me demandez cela.

— Vous ne le devinez pas ? demanda ironiquement M. Briare. C'est pourtant bien simple. A onze heures, on a ouvert avec une fausse clé la caisse de votre patron, et une demi-heure après on vous a vu sortir. La coïncidence est singulière avouez-le.

— Quoi ! s'écria Robert, c'est l'argent de la caisse qu'on pris. Mais alors, M. Dorgères est presque ruiné. La caisse avait reçu, précisément la veille, une somme énorme.

— Comment le savez-vous ?

— M. Dorgères l'a dit devant moi... dans son cabinet. Il y avait plus de trois millions. Et vous prétendez qu'on m'accuse de les avoir volés ! C'est absurde, convenez-en. Un homme qui emporte des millions passe la frontière sans perdre une minute,

Cet argument parut frapper M. Briare, qui s'acouda sur la table et se mit à réfléchir.

— Monsieur, reprit-il après un court silence, vous vous tromperiez fort si vous pensiez que je souhaite de vous trouver coupable. Je ne cherche que la vérité, et si vous pouviez vous justifier, j'en serais ravi.

Vous ferez donc bien de me fournir toutes les explications que je vous demande dans votre intérêt.

Vous venez de m'objecter que vous ne vous étiez pas pressé de fuir, et je reconnais que le fait d'être resté plaide à votre faveur.

Cependant vous avez quitté Paris ?

— Oui, je suis allé en Bretagne, dans le pays ou je suis né. J'ai pris le train en sortant de la maison de M. Dorgères.

Nous savions cela, et je tiens compte de votre franchise. Mais vous êtes resté fort peut de temps à Carnoël, car les agents qu'on y a envoyé dès le lendemain de votre départ ne vous y ont pas retrouvé.

— Les agents ! répéta Robert avec amertume. Ainsi, on sait là-bas que je suis accusé de vol ?

— Pour qui nous prenez-vous ? Les recherches ont été faites discrètement. Vos paysans ont pris nos agents pour des messieurs de vos amis et ils leur ont dit que vous aviez repris le chemin de fer ; mais ils n'ont pu leur apprendre où vous étiez allé.

— Je suis revenu directement à Paris.

— Où vous avez pris un logement garni sous le nom de Robert. Tout cela est assez naturel. Vous aviez résolu de vous expatrier et vous vouliez rompre avec vos anciennes connaissances.

Le but de votre voyage en Bretagne était sans doute d'emprunter une somme sur la propriété qui vous reste ?

— Cette propriété est un château en ruines sur lequel personne ne prêterait.

— Vous avez de l'argent cependant, puisque vous vouliez placer dans l'affaire du Colorado une trentaine de mille francs, je crois. N'est-ce pas le chiffre que vous m'avez dit ?

— Non. C'est cinquante mille, répondit sans hésiter M. de Carnoël.

— C'est juste, murmura M. Briare. Je me souviens maintenant que vous m'avez dit cinquante mille francs.

Est-ce cinquante mille francs, chiffre rond ?

— Oui, monsieur, répondit Robert. Je ne compte pas dans cette somme l'argent que je destinais à mes frais de voyage, cent louis à peu près. J'ai cinquante mille francs disponibles.

— D'où vous viennent-ils ?

— Que vous importe ? On a pris trois millions au moins à M. Dorgères. Il y a loin de trois millions au petit capital que je possède.

— Si vous disiez cela au juge d'instruction, il vous répondrait que vous avez bien pu cacher le reste quelque part... dans les ruines de votre château de Carnoël, par exemple.

— J'engagerais votre juge à y faire des fouilles, dit dédaigneusement Robert.

— On n'y trouverait rien, j'en suis convaincu. Aussi me bornerai-je à vous demander si la somme est en or ou en billets.

— En billets puisque je l'ai sur moi. Mais à mon tour, je vous demande où tendent toutes questions inutiles.

— Inutiles ?

— Oui et impertinentes.

— Vous allez voir tout de suite qu'elles sont très utiles et même très pertinentes.

La somme qu'on a volé dans la caisse de votre patron est précisément une somme de cinquante mille francs, juste ce que vous avez dans votre poche.

— Allons donc ! le voleur ne se serait pas contenté de si peu, alors qu'il pouvait prendre une fortune.

— Oh ! celui qui a fait le coup n'est pas un coquin ordinaire. Il n'a jamais rien eu à démêler avec la police, et nous nous sommes abstenus de le chercher parmi les habitués du Mazas ; nous avons compris tout de suite qu'il était d'un autre trempe que ces gens-là.

Et nous avons immédiatement pensé à vous.

— Pourquoi ?

— Je vais vous le dire, et quand vous m'aurez entendu, vous conviendrez vous même que nous ne pouvions penser qu'à vous.

Remarquez d'abord que l'auteur du vol devait connaître parfaitement la maison et qu'il devait être en situation d'y entrer à toute heure, sans qu'on s'étonnât de l'y voir, car il n'y a pas eu d'effraction. La porte du bureau n'a pas été forcée, les fenêtres non plus.

— Vous oubliez que je n'était pas le seul qui pût aller et venir librement.

— C'est vrai. Il y a le caissier, M. Jules Vignory, votre ami intime. Prétendez-vous que ce soit lui le coupable ?

— Non. certes. Vignory est le plus honnête homme que je connaisse. Mais il y a d'autres employés.

— Qui sortent à cinq heures du soir et ne rentrent que le lendemain matin à neuf heures. Si l'un d'eux s'était introduit dans l'hôtel après la fermeture du bureau, le portier l'aurait vu.

— Il y a aussi le garçon qui couche à côté de la caisse.

— Celui-là n'est rentré qu'à minuit, le soir du vol. C'est prouvé.

— Les domestiques... les garçons de recette...

— Ces gens-là sont tous de vieux serviteurs que leur conduite passée met à l'abri du soupçon. On les a soupçonnés pourtant, on les a surveillés secrètement, et il est certain aujourd'hui qu'aucun d'eux n'a trempé dans cette vilaine affaire.

D'ailleurs, la caisse a été ouverte avec une fausse clé.

— Eh bien ?

— Eh ! bien, pour faire fabriquer une fausse clé, il faut avoir eu la vraie en sa possession. Or, vous seul vous trouviez dans ce cas-là.

— Moi !

— Oui. M. Dorgères avait sa clé, M. Vignory avait la sienne. Celle de M. Dorgères vous a été confiée plus d'une fois.

— C'est ce que je nie.

— Votre patron a déposé qu'il lui était arrivé de la laisser sur son bureau... à votre disposition, par conséquent, car vous travaillez dans son cabinet.

Mais ce n'est pas tout. Pour ouvrir la caisse il faut connaître le mot... un mot composé de cinq lettres. Ce mot vous avez pu le voir, car vous êtes entré dans le bureau, dans la journée, à un moment où les lettres étaient encore en place.

Nierez-vous assi cela ?

— Non, dit Robert, après une courte hésitation. Je conviens même que j'ai remarqué ce mot. C'était le prénom de Mlle Dorgères. Est-ce une raison pour m'accuser ?

— S'il n'y avait contre vous que cette circonstance, on ne nous accuserait pas. Mais je n'ai pas fini.

(*A suivre*)